



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9175/Corr.1
25 avril 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 AVRIL 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'IRAK AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Rectificatif

1. Page 1, deuxième paragraphe. La dernière phrase doit se lire comme suit :
"Il feint également d'oublier que l'échec du régime du cessez-le-feu est dû
essentiellement au maintien et à la prolongation de l'occupation par Israël
de territoires appartenant à trois Etats arabes Membres de l'Organisation
des Nations Unies."
2. Supprimer la note de bas de page dans ce document.
